

Canton du Jura

District de Delémont

District de Porrentruy

Franches-Montagnes

Jura bernois

Canton de Berne

■ PUBLICATION

La diversité qui a participé au renouveau de l'horlogerie lui fait défaut aujourd'hui

► **Le Renouveau horloger**, titre de l'ouvrage de Laurence Marti, décrypte les éléments qui ont relancé et conduit l'horlogerie au succès entre 1980 et 2015. ► «Ce retour a été rendu possible grâce à la diversité du tissu horloger», affirme l'historienne jurassienne, écornant en partie le mythe de l'ancêtre du Swatch Group promu sauveur de la branche. ► **La poursuite de la concentration** et de l'internationalisation est la principale menace qui pend au bout du nez de l'horlogerie. Entretien.



L'intégration du tissu horloger historique au sein des groupes pose la question de son renouvellement, estime notamment l'historienne Laurence Marti. Ici, le stand Jaeger-LeCoultre lors du dernier SIHH, à Genève le mois dernier. PHOTO KEY

Le Quotidien Jurassien. – L'horlogerie a pris ses distances avec ses caractéristiques historiques durant la période récente, en intégrant notamment le modèle de la grande entreprise aux dépens du réseau de petites structures. Cela doit vous interpeller en tant qu'historienne?

Laurence Marti. – Une part de cette évolution a été salutaire. Il a fallu trouver des solutions dans les années 1980. Mais s'il y a eu de la créativité, de la recherche et de l'innovation, c'était surtout grâce à des entreprises petites et souples. Aujourd'hui, l'essentiel du tissu horloger historique est intégré au sein de grands groupes. Cela interpelle par rapport au renouvellement de ce tissu industriel.

– Quelle place conserve le tissu traditionnel?

– Les groupes ont intégré l'essentiel de la filière de production. Il reste quelques exceptions, soit des savoir-faire très spécifiques – on en trouve

dans le Jura dans l'émaillerie ou la gravure notamment – soit des produits très spécifiques, comme les pignons. Le tissu de petites et moyennes entreprises est en péril. Ce qui ne veut pas dire qu'il ne pourra pas réapparaître. Mais si on regarde les statistiques, le nombre de nouvelles entreprises est extrêmement faible dans le secteur de l'habillement par exemple.

«Il n'y a pas que l'horlogerie»

– Quel bilan faites-vous de la verticalisation de l'horlogerie?

– L'horlogerie ne s'est pas relancée seulement par la formation de grands groupes, mais aussi parce qu'elle a connu une certaine diversité dans les modèles et les produits. On dit souvent que c'est grâce au groupe SMH (ancêtre de Swatch Group) que l'horlogerie a été relancée. C'est un élément, mais le renouveau est aussi venu de PME très créatives. La montre Swatch

n'a pas sauvé à elle seule l'horlogerie. Financièrement la production de montres haut de gamme y a davantage contribué. La Swatch a par contre bel et bien cassé l'image de la montre désuète. À côté du modèle de l'ancêtre du Swatch Group, il y avait d'autres modèles, notamment les modèles genevois comme Rolex ou Patek Philippe qui n'ont pas internationalisé leur production, mais qui, au contraire, l'ont plutôt concentrée en Suisse.

– Quelle place pour le Jura dans ce nouveau paysage horloger?

– Le Jura, le Jura bernois et plus largement l'Arc jurassien ont clairement perdu de leur poids. On ne décide plus dans le Jura lorsque l'on appartient à un groupe. Dans les années 1980, les entreprises de la sous-traitance ont dû trouver d'autres débouchés, notamment dans les microtechniques. Le tissu a dû se diversifier. C'est une nouvelle richesse régionale. C'est aussi une

leçon des années 1980: il n'y a pas que l'horlogerie.

– L'horlogerie a délaissé la course aux volumes. La quête de valeur ajoutée est-elle sans fin?

– C'est une question en suspens. Il existe encore des possibilités dans le domaine de luxe. Mais nous ne sommes pas à l'abri d'un retournement au niveau des goûts et de la consommation.

– Le produit de luxe n'est-il justement pas à l'abri des tendances?

– Il y aura toujours des produits de luxe dans une société: à partir du moment où il y aura des différences sociales, on cherchera à se distinguer. Il y aura donc toujours des potentiels pour le luxe, mais la question est de savoir s'ils se situeront toujours dans la montre.

Déplacement d'emplois et non pas suppression

– L'automatisation de la production remonte déjà aux années 1980, décrivez-vous. Elle s'accélère. Faut-il craindre à terme pour l'emploi?

– On parlait déjà de cette question de l'emploi horloger dès le XIX^e siècle. À partir du moment où l'on a inventé les machines mécaniques, on a dit que l'emploi horloger était fichu. Il a fallu 30 ans pour arriver à automatiser certaines

parties de la production. Il faut donc relativiser. L'automatisation crée aussi de nouveaux emplois. Les mécaniciens n'existaient pas au XIX^e siècle. On assiste certainement à un déplacement des emplois, mais on ne les supprime pas nécessairement.

– La dégradation des affaires sonne-t-elle la fin d'un cycle?

– Le livre a été achevé juste au moment où la conjoncture changeait. Je ne pense pas que nous sommes à la fin d'un cycle. Il faut d'abord retenir des difficultés du marché que nous ne sommes pas à l'abri d'événements qui n'ont pas forcément quelque chose à voir avec l'économie. La réaction que l'on a pu voir en Chine sur les produits de luxe en est un exemple. L'élection de Donald Trump en est un autre. Il ne faut pas en déduire que l'horlogerie a mal géré ses affaires. La folle croissance que l'horlogerie a connue, durant 5 à 10 ans, était anormale. Je vois davantage dans la période actuelle un rééquilibrage que quelque chose qui déboucherait sur une crise profonde.

Propos recueillis par JACQUES CHAPATTE

Le Renouveau horloger. Contribution à une histoire récente de l'horlogerie suisse (1980-2015), Laurence Marti, Éditions Alphil-Presses universitaires suisses, 335 pp, janvier 2017.

«Un modèle doit être trouvé entre internationalisation et nationalisation»

– L'année 2017 est marquée par deux changements majeurs. Le durcissement du Swiss made et la fin effective des livraisons des mouvements par ETA. Quelle conséquence cela peut-il avoir?

– Le Swiss made a été un des atouts qui a permis le maintien de l'horlogerie en Suisse. En durcissant ses règles, cela reste un élément de définition collective qui délimite jusqu'ou l'on veut aller dans l'internationalisation de la branche. De plus en plus d'analystes considèrent que les multinationales qui n'ont pas d'ancrage ré-

gional ne sont pas forcément vouées à la réussite. C'est dans cet équilibre entre internationalisation et nationalisation, si on peut l'appeler ainsi, qu'un modèle doit être trouvé.

– Et par rapport à la fin des livraisons de mouvements d'ETA?

– Swatch Group vient de passer un accord avec son plus grand concurrent, Richemont. On retrouve l'horlogerie dans son côté collectif.

– Le contexte économique y aide? – Sans doute.

– Vous êtes très discrète par rapport à l'arrivée des montres connectées. Vous ne portez pas grand crédit à ces produits?

– C'est une piste possible de recherches et développement. Est-ce qu'elle a un avenir?

Ce sera une question de mode et de consommation. De gros investissements doivent être faits pour arriver à quelque chose avec de tels produits.

– Swatch Group se lance, d'autres privilégient les collaborations. – J'observe cela d'un œil plutôt positif, il y a un réel besoin de renouvellement. JAC

■ PARLEMENT JURASSIEN

Une séance spéciale sur les primes maladies?

Le PCSI, par Suzanne Maitre et Vincent Hennin, souhaite l'organisation d'une séance spéciale du Parlement cantonal consacrée à la «problématique de l'augmentation des coûts de la santé et des hausses des primes LAMal». Une motion interne a été déposée dans ce sens, assortie d'une demande de traitement en urgence par le Parlement. «Nous sommes conscients qu'à lui seul, le canton ne peut guère influencer sur la politique en la matière. Il est néanmoins urgent et indispensable d'effectuer un travail de fond en menant une réflexion d'ordre général», écrivent les motionnaires.

• **Répartition des charges canton-communes.** – Jean-Pierre Mischler (UDC) de-

mande dans une motion au Gouvernement de proposer une «nouvelle répartition des charges et des impositions moins compliquée et plus compréhensible». Il pointe les dépenses pour le personnel enseignant, «financées à raison de 63,5% par les communes en fonction du nombre d'habitants» et les charges de l'action sociale, dont 28% reviennent aux communes. La demande émanant de l'UDC intervient alors que l'État et les communes planchent déjà sur la question de la répartition des tâches.

• **Statistiques jurassiennes «facilement accessibles».** – Au nom du groupe PLR, Gabriel Voirrol demande dans une motion de «solliciter» le Service neuchâtelois de

statistique – qui s'occupe des statistiques jurassiennes depuis la dissolution de la Fostat – «pour publier des données statistiques jurassiennes récentes et comparables à celles disponibles pour le canton de Neuchâtel, ceci pour l'État et les communes».

• **Jura, «terre d'accueil mais également de solidarité».** – Danièle Chariatte-Courbat (PDC), suite à l'afflux de requérants d'asile en Europe et en Suisse, demande dans une motion au Gouvernement de modifier les bases légales afin d'admettre à la répartition des charges de l'action sociale le solde résiduel des coûts de l'asile non pris en charge par la Confédération.

GM

■ CARITAS JURA ET CENTRE SOCIAL PROTESTANT

Parler du divorce en toute liberté

Caritas Jura et le Centre social protestant Berne-Jura organiseront de nouveaux groupes de paroles pour les adultes et les enfants concernés par la séparation ou le divorce.

Ces groupes de paroles réunissant cinq à huit personnes débiteront début mars et se termineront fin juin. Ils auront normalement lieu à Delémont où le groupe sera suivi par les conseillers conjugaux Carine Donzé et Adriano Angiolini et à Moutier avec Manon Rusca et Adriano Angiolini. Un entretien aura lieu avec les animateurs avant d'adhérer au grou-

pe. Le délai d'inscription est fixé au 24 février.

Un groupe de paroles spécialement conçu pour les enfants et les adolescents verra aussi le jour. Manon Rusca, psychologue et conseillère conjugale, l'anamera. Ce groupe peut contenir environ 5 enfants issus de la même famille ou non. Un entretien préalable avec les parents aura également lieu. Une contribution financière est demandée. ☐

• Caritas Jura ☎ 032 421 35 80 ou dcs@caritas-jura.ch et CSP Berne-Jura au ☎ 032 493 32 21 ou info@csp-beju.ch

